

Prévoyance professionnelle (LPP)



Les montants limites de la prévoyance professionnelle (LPP) sont les suivants :

Salaire annuel minimal – seuil d'accès	Fr. 22'680
Déduction de coordination	Fr. 26'460
Limite supérieure du salaire annuel	Fr. 90'720
Salaire coordonné maximal	Fr. 64'260
Salaire mensuel coordonné minimal	Fr. 3'780

Informations complémentaires

Unia Valais, 027 602 60 00